

PETR du Pays du Lunévillois
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
MISE A JOUR LE 29/01/2024

PRÉAMBULE

Pour les syndicats mixtes fermés, dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la disposition relative à l'organisation d'un débat s'applique (art. L 5711-1, L5212-15 et L 5212-36). Cette disposition est également précisée dans le point 1.2 du Règlement Budgétaire et financier du PETR.

Le DOB doit permettre d'instaurer une discussion au sein du comité sur les priorités et les évolutions de la collectivité.

Le DOB n'a pas de caractère exécutoire et décisionnel mais doit donner lieu à délibération attestant alors le respect de la loi.

CONTEXTE

Le PETR du Pays du Lunévillois est financé par la contribution de ses membres, des subventions, et perçoit directement depuis le 1^{er} juillet 2018 le versement transport pour sa politique Mobilité-Transport.

Le PETR est reconnu pour la mobilisation de son ingénierie en accompagnement des porteurs de projet du territoire qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, le Département poursuit son accompagnement financier pour l'ensemble des postes des agents du Pays.

2023 aura été une année qui aura permis de relancer les différents programmes dans un bon dynamisme avec une équipe au complet et stable. L'année aura permis de s'identifier comme un véritable Territoire de Projet.

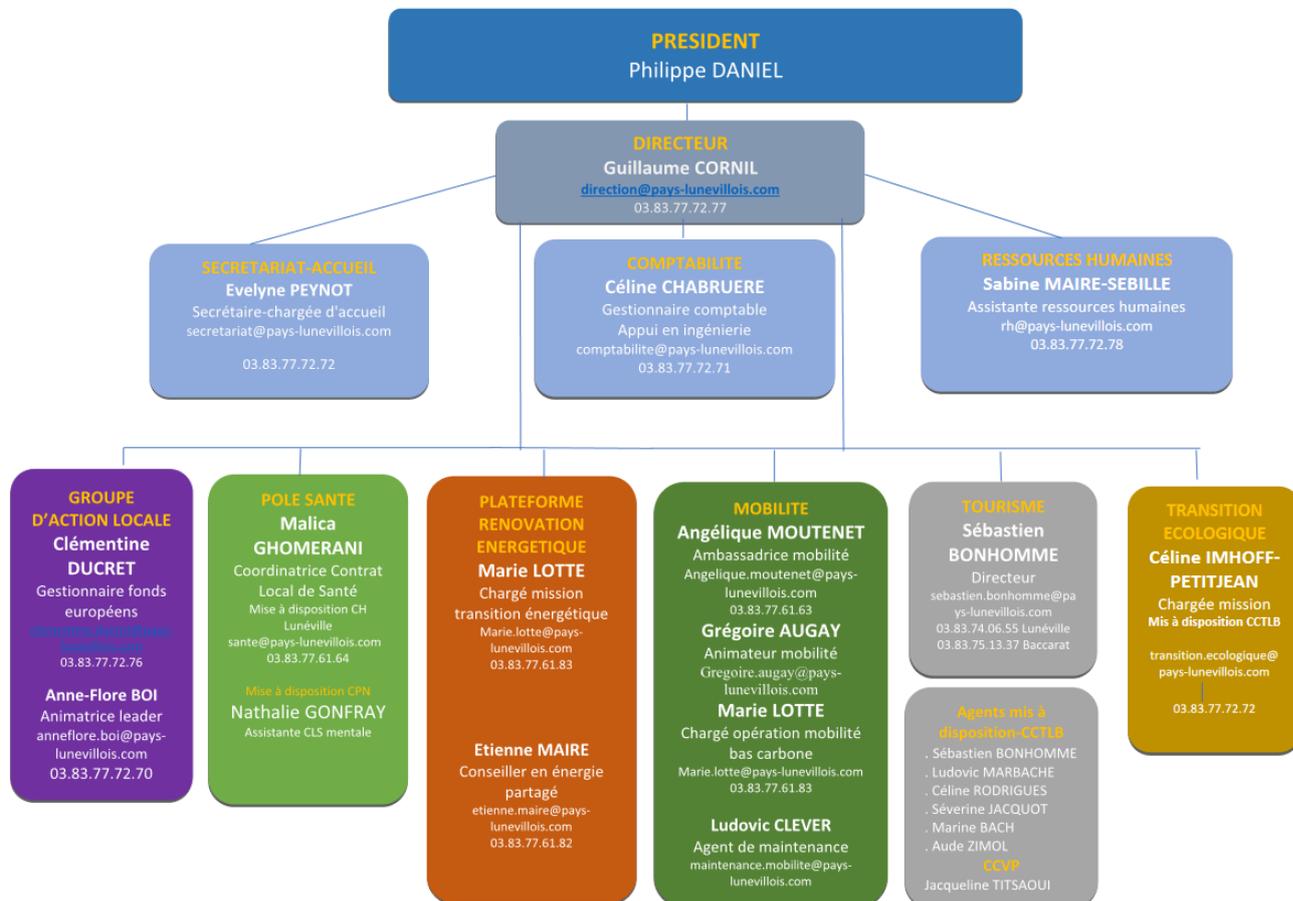
PRESENTATION DE LA STRUCTURE

SERVICES OPERATIONNELS	ACTIONS PHARES
Plateforme Energétique	<ul style="list-style-type: none">• Conseiller en Energie Partagé• Plateforme de la rénovation énergétique
LEADER	<ul style="list-style-type: none">• Programme LEADER
Mobilité	<ul style="list-style-type: none">• DSP transport urbain• Transport à la demande• Covoiturage• Autopartage• Aires de covoiturage• Autostop organisé• Transport solidaire• Schéma directeur cyclable
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Contrat Local de Santé• Contrat Local de Santé Mentale
Transition Ecologique	<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'Objectifs Territorial
Tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Communication et promotion touristique• Gestion des Maisons du tourisme

PERSONNEL :

	2021	2022	2023	2024 (Prévision)
Agents titulaires de catégorie B	2	1	1	1
Agents titulaires de catégorie C	3 (dont 1 en disponibilité)	4 (dont 1 en disponibilité)	5 (dont 1 en disponibilité)	3
Contractuels de droit public	7	6	6	8
Catégorie A	5	4	4	5
Catégorie B		1	1	2
Catégorie C	2	1	1	1
Agents mis à disposition avec incidence financière	0	2	3	2
Agents mis à disposition sans incidence financière	8	7	8	6
TOTAL AGENTS PRESENTS	11	12	15	14
Avec incidence financière				
Total agents permanents en équivalence temps plein	9.7	10.9	11.4	11.8
Avec incidence financière				

ORGANIGRAMME DU PAYS DU LUNEVILLOIS



2023	
Arrivée →	AVRIL : Céline PETITJEAN-IMHOFF Contrat d'Objectifs Territorial de Transition écologique Grégoire AUGAY – Animation mobilité DECEMBRE : Malica GHOMERANI – Contrat local de santé
Départ →	FEVRIER : Martin KOUADIO – Chargé de mission COT MARS : Hugo LOGEL – Animateur mobilité MAI – Mme JACQUES – Départ en retraite JUILLET : Julien VIEILLE – Plateforme de rénovation énergétique – mobilité bas carbone AOUT : Isabelle BACHELIER – Contrat local de santé

2024 :

- Renouvellement par la CCTLB de 2 guides accueil pour la Maison du Tourisme
- Arrivée de Marie Stéphane LOTTE au poste de rénovation énergétique/mobilité bas carbone
- Départ de Sabrina HERLET pour une mutation à la CCTLB, remplacée par Clémentine DUCRET en CDD
- Titularisation de l'agent technique de maintenance de la mobilité, Ludovic CLEVER

L'ensemble de la masse salariale est imputé au budget principal avant d'être « remboursé » par les budgets annexes. Les quotes-parts par poste sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	QUOTE PART BUDGET PRINCIPAL	QUOTE PART BUDGET MOBILITE	QUOTE PART BUDGET TOURISME	SUBVENTIONS
DIRECTION	50%	50%		Ingénierie Département Ingénierie Région
DIRECTION TOURISME MAD par CCTLB			100 %	Ingénierie Département
Chargé de mission TE/mobilité	50%	50%		Ingénierie Département
Chargée de mission Transition écologique	100%			ADEME
AMBASSADRICE MOB		100%		
Agent de maintenance MOB		100%		
CEP	100%			ACTEE (chêne) 60%
ANIMATEUR LEADER	100%			Europe (90%)
GESTIONNAIRE LEADER	100%			Europe (90%)
COORDONNATEUR CLS	100%			ARS (8%) Ingénierie Région Ingénierie Département
COORDONNATRICE CLSM	MAD GRACIEUSE			100% CPN ARS
SECRETARIAT CLSM	MAD GRACIEUSE			100% CPN ARS
SECRETARIAT	60%	35%	5%	Ingénierie Département
COMPTABILITE	50%	45%	5%	Ingénierie Département

La masse salariale 2023 s'élève à 455 438 €. Les subventions perçues pour l'ingénierie sont :

- 12 500 € par l'ARS
- 32 992 € par la Région
- 74 000 € par le Conseil Départemental 54
- 59 702 € par l'Europe
- 32 200 € par l'ADEME

Des mises à disposition formelles d'agents des communautés de communes sont réalisées dans le cadre des missions du Tourisme qui sont confiées au PETR.

ASPECTS BUDGETAIRES

COTISATIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MEMBRES

Le présent tableau est calculé sur la population DGF 2023.

	Nombre d'hab. BASE DGF	Budget principal dont CLS LEADER	Plateforme	Mobilité	Cotisations reversées intégralement CONVENTIONS 3 ANS		
					I P L	Mission Locale	Maison du Tourisme
Cotisations CC sur la base habitants DGF	77388	2,12 €	0,96 €	Versement mobilité	0,25 €	1,52 €	1,15 €

Pour rappel :

	Nombre d'hab. BASE DGF	Budget principal LEADER –	Plateforme	Mobilité	I P L	Mission Locale	Maison du Tourisme
2023	77768	2,12€	0,96€	Versement mobilité	0,16€	1,52€	1,15€
2022	78125	2,12 €	0,96 €	Versement mobilité	0,16 €	1,52 €	1,05 €
2021	78766	2,12 €	0,96 €	Versement mobilité	0,16 €	1,52 €	1,05 €
2020	79374	2,12 €	0,96 €	Versement mobilité	0,16€	1,52 €	1,05 €
2019	79918	2,12 €		Versement mobilité	0,16 €	1,52 €	1,05 €
2018	80193	2,12 €		Versement mobilité	0,16€	1,52 €	1,05 €
2017	79150	2,23 €		0,53 €	0,16 €	1,52 €	1,05 €

Le PETR dispose de 3 budgets : le budget principal élaboré selon les règles comptables du service public administratif M57, et deux budgets annexes : Transport/Mobilité selon les règles comptables du service public à caractère industriel et commercial M43 et Maison du Tourisme du service public administratif M57 avec pour la partie commerciale (régie de recettes) un régime réel de TVA.

BILAN 2023, ORIENTATION 2024 et IMPACT BUDGÉTAIRE 2024

PROJET DE TERRITOIRE

Bilan 2023

- Concordance du projet avec les actions réalisées :
 - o Lauréat de Territoires d'industrie en lien avec la priorité n°1
 - o Elaboration du schéma cyclable et des pôles multimodaux en lien avec la priorité n°4
 - o Assises du tourisme et début d'élaboration d'un schéma touristique en lien avec la priorité n°5
 - o Engagement dans le COT en lien avec la priorité n°6
 - o Accompagnement des OPAH, bourg centre et petites villes de demain en lien avec la priorité n°7
 - o Communication sur les atouts du territoire en lien avec la priorité n°9

Orientation 2024

- Faire vivre le projet de territoire
- Démarrage des travaux sur les axes de Territoires d'industrie

Impact budgétaire 2024

- Néant

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Bilan 2023

- Validation des 12 nouveaux projets retenus et accompagnement des projets mûrs
- Accompagnement de certains projets en coordonnant des réunions projets/financeurs.

Orientation 2024

- Validation des nouveaux projets
- Accompagnement et coordination des projets

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Bilan 2023

- Prestation du Centre de Gestion pour la réalisation du document unique
- Ebauche du document unique
- Formation de perfectionnement de l'assistant de prévention

Orientation 2024

- Mise en place du nouveau document unique pour l'Avenue de la Libération
- Réalisation du Plan de Prévention Annuel

Impact budgétaire 2024

- Néant

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ÉCOLOGIQUE

Rappel du cadre

Le contrat d'Objectifs Territorial ?

Un outil de planification et de suivi qui vise à :

- Accompagner les collectivités dans la transition écologique et solidaire en fonction de leurs compétences et de leur rôle dans l'ensemble des actions du territoire ;
- Accélérer la transition écologique des territoires.

Sous quelle forme se présente le COT du Lunévillois ?

Un contrat entre l'ADEME, la Région Grand Est et le territoire ;

- Ici, le PETR du Lunévillois et ses 4 intercommunalités ;
- Pour une durée de 4 ans (à compter du 1^{er} septembre 2022) ;
- Pour 2 phases de travail : état des lieux et plan d'actions.
- Avec un audit initial et final permettant de voir la progression et l'atteinte de labels.



Quels sont les engagements de la Région et de l'ADEME ?

- Mise à disposition d'un outil de diagnostic et de planification ;
- Soutenir financièrement et techniquement le PETR et ses intercommunalités ;
- Valorisation des actions et démarches de l'EPCI ;
- Apporte son expertise et évalue l'avancement (recrutement de BE pour la phase I).

0,5 ETP mis à disposition pour les 4 intercommunalités.

Phase I : 01/09/2022 au 01/09/2024

Réalisé en 2023

- Identification des actions menées par chaque intercommunalité et le PETR en matière de climat-air-énergie et économie circulaire.
- Complétude des indicateurs.
- Restitution intermédiaire auprès des territoires.

Calendrier 2024

Mars-Avril :

Réalisation des audits par l'ADEME des deux référentiels CAE et ECi + interprétation et restitution des résultats par les bureaux d'études auprès des collectivités.

Avril-Juin :

Déroulement d'ateliers de travail par thématique pour réaliser des fiches actions (en lien avec les bureaux d'études) :

- Actions portées par les EPCI dans le cadre de leur politique d'adaptation face au changement climatique
- Actions transversales portées par le PETR (exemple Territoires d'Industrie, mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable, accompagnement par le programme LEADER, étude bas carbone, etc.).

Juin-Juillet :

Formalisation d'un plan d'action par EPCI + actions transversales PETR => présentation en comité de pilotage + 1 présentation par intercommunalité

Septembre :

Restitution du programme : finalisation de la phase I au 01/09/2024

Demande de subventions auprès de l'ADEME et la Région :

Audit CAE : **18 750€**

Audit ECi : **18 750€**

Remise du programme d'action de chaque CC : **37 500€**

Lancement de la phase n°2 au 01/09/2024 : mise en œuvre des actions

➔ **Clôture de l'opération au prévue au 1^{er} janvier 2026**

Animation et sensibilisation à prévoir :

Phase 1 :

- 6 à 8 ateliers de travail par collectivité (2 journées par collectivité) ;
- 2 à 4 ateliers de travail à l'échelle PETR (1 journée PETR) ;
- 1 manifestation auprès de la population (4 à 6 plénières, 1 par intercommunalité, voir 2 sur la CCTLB) ;
- Semaine du développement durable multi site et multi stands.

Phase 2 :

- 1 formation des techniciens de chaque intercommunalité pour se familiariser avec le référentiel Territoire en Transition

Budget à prévoir : 2000€.

Une action d'ores et déjà identifiée pour 2024 :

Lancement d'une potentielle action à l'échelle PETR avec le **projet Territoires d'Industrie** en lien avec Lorr'up.



Objet de la fiche action :

Identifier et structurer de nouvelles filières à partir de ressources locales

Contenu de l'étude :

Recrutement d'un bureau d'études pour la partie étude du gisement (biomasse vers production d'énergie et matériaux biosourcés pour BTP).

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- 1^{er} semestre 2024 - Rédaction du cahier des charges concertés avec les acteurs du groupe de travail
- 2^{ème} semestre 2024 – Sélection des BE
- 2025 – Restitution de l'étude et choix des scénarios
- 2026/2027 – lancement de la 1^{ère} expérimentation

Partenaires financiers : ADEME, Région, DREAL et LEADER.

Budget prévisionnel pour porter l'étude de gisement : 60 000€ TTC.

Une action d'ores et déjà identifiée pour 2024 :

Prévoir un budget pour des actions complémentaires PCAET : **10 000€ TTC.**

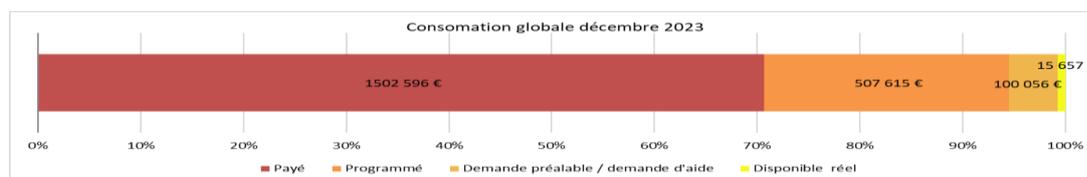
PÔLE LEADER

L'animation/gestion du programme LEADER assure une mission d'accompagnement auprès des porteurs de projet pour les aider à finaliser leurs projets. Elle assure ensuite l'instruction des dossiers ainsi que l'organisation des comités techniques et des comités de programmation.

Bilan 2023

À la suite de l'abondement en 2021 de l'enveloppe allouée au GAL du Pays du Lunévillois, celle-ci s'élève à 2 125 923.83€ pour l'ensemble du programme.

Au 31 décembre 2023, 1 983 578 € ont été programmés (94,56%) dont 1 502 595 € représentent des dossiers payés (70,68%) :



En 2023, la Région Grand Est a considéré que le GAL du Pays du Lunévillois a atteint les objectifs de programmation et de paiement qui lui avaient été fixés lors de l'attribution de l'enveloppe complémentaire.

Pour valoriser les réalisations du programme LEADER 2014-2022 auprès des acteurs du territoire, le premier LEADER TOUR du Pays du Lunévillois a été organisé le 5 septembre 2023 et a permis à 34 participants de découvrir 4 projets aidés sur l'ensemble du territoire.

Cette même année, la candidature du Pays du Lunévillois pour porter un nouveau programme LEADER pour la programmation 2023-2027 a été retenue par la Région Grand Est. Après de nombreux échanges avec les services régionaux et la consultation des acteurs du territoire, la stratégie a été finalisée au sein de la Convention cadre entre le PETR du Pays du Lunévillois et la Région Grand Est, signée le 23 octobre 2023.

Orientations 2024

En 2024, les missions de l'équipe technique du GAL porteront sur deux volets :

- la gestion de la fin de la programmation 2014-2022 (programmation des derniers crédits et paiement des dossiers),
- l'animation du GAL pour la programmation 2023-2027 et attribution des premières subventions.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie LEADER nécessitera de :

- renforcer la dynamique de communication entamée en 2023 auprès des élus, techniciens, acteurs privés du territoire (avec de nouveaux supports de communication, des réunions d'information et la mobilisation de la presse locale ...),
- la formation de l'équipe technique sur les modalités d'instruction des dossiers de la nouvelle programmation.

Le PETR, porteur du GAL est accompagné financièrement par LEADER et **sollicitera 80 730,88 €** pour l'animation et la gestion 2024 :

- dans le cadre de la programmation 2014-2022 : 38 885,70 €
- dans le cadre de la programmation 2023-2027 : 41 845,18 €.

DISPOSITIF D'AMORCAGE LEADER

Depuis 2018, un fonds d'amorçage pour les hébergements touristiques a été voté par le PETR afin de permettre aux porteurs de projets de solliciter les fonds LEADER.

Entre 2019 et 2023, 12 porteurs de projet ont été payés pour 32 564,29 €.

En 2023, un autre fonds d'amorçage a été mis en place pour les projets de création de lieux destinés à élaborer, valoriser et commercialiser les produits locaux ou issus de savoir-faire du territoire, qui ne bénéficiaient d'aucun autre cofinancement public pour mobiliser les fonds LEADER. Dans ce cadre, deux subventions ont été attribuées en 2023 et seront versées en 2024 :

- une aide de 3 137,06 € à l'entreprise Emilie MALGLAIVE pour son projet de « Création d'un lieu destiné à la vannerie et à l'osiericulture »
- Une aide de 3 333,33 € à l'entreprise Caroline THINUS pour son projet de « Création de la ferme florale du Sânon ».

Le budget prévisionnel consacrait 10 000 € à ce dispositif, ce qui représentait 3 subventions à attribuer. Suite à l'évolution d'un projet qui ne fera pas l'objet d'une demande d'aide LEADER, le reliquat de 3 529,61 € ne sera pas attribué.

Ainsi, outre la visibilité apportée au Pays du Lunévillois, ces dispositifs ont permis la réalisation de nombreux projets cohérents avec le Projet de territoire du Pays et qui, sans cela, n'auraient bénéficié d'aucune subvention.

IMPACT BUDGETAIRE 2024

- **PRISE EN CHARGE DES SALAIRES PAR LEADER COMME EN 2023**
- **IMPRESSION D'OUTILS DE COMMUNICATION (BROCHURE, KAKEMONO...),**
- **ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LES RENDEZ-VOUS AVEC LES PORTEURS DE PROJET**

MAISON DU TOURISME

2023 a été une année de retour quasiment à la normale. Si une très bonne saison a encore été enregistrée au niveau des hébergeurs, les accueils touristiques n'ont pas tous traversé cette période de la même manière. Celui de **Lunéville** a enregistré une baisse de sa fréquentation (-8%) et un effort sur sa visibilité et son aménagement sera à entreprendre. Il en est de même pour l'accueil saisonnier de **Magnières (-30%)**, sans aucun doute lié à la baisse de son activité principale. A contrario, l'accueil saisonnier de **Saint-Sauveur** a quant à lui encore légèrement progressé (+8%) grâce à ses animations et son programme varié. La plus forte progression est celle de l'accueil de **Baccarat (+41%)**, qui a bénéficié notamment de l'animation estivale de la Manufacture et de l'ouverture au dernier trimestre de la Collection Baccarat.

Durant cette année, les 4 sites ont accueilli un total de **20 863 visiteurs**, chiffre qui, malgré les variations enregistrées, est stable, voire en légère croissance par rapport à l'année passée (+1% avec 300 visiteurs supplémentaires).

Durant cette même année, la Maison du Tourisme a établi des devis, accueilli et guidé un total de **139 groupes**. En fonction des effectifs de ceux-ci, cela a représenté plus de **200 visites guidées** (+33% par rapport à l'activité groupe 2022), en français et en anglais, pour un total de **285h de guidage** dont 230 assurées directement par les agents de la Maison du Tourisme.

Concernant les boutiques, une étape importante a été franchie cette année. En effet, sur recommandation du Trésor Public, la Maison du Tourisme a cessé le système du dépôt-vente pour passer à de l'achat direct, qui offre davantage de facilités au niveau de la gestion. Une plus grande diversité de produits a été mise en rayon offrant des résultats encourageants. Il s'agit de poursuivre dans cette voie en orientant l'action sur les producteurs locaux afin d'être une vitrine du territoire.

2023 a été une année de transition pour l'équipe Maison du Tourisme. Deux agents, Amandine Voisin et Alice Lambert, ont suivi d'autres orientations et ont été remplacés respectivement par **Marine Bach et Aude Zimol**.

Un travail de communication a été entrepris tout au long de l'année passée. Une campagne d'affichage juste avant la période estivale a été réalisée en partenariat avec la **CCTLB**.

La **refonte du site internet** de la MDT a également été achevée et depuis cette opération (mois de mai), ce n'est pas moins de **41 328 visiteurs** qui ont consulté nos pages.

Une autre campagne, numérique cette fois, a été effectuée avec le groupe **Ebramédia**. Elle portait sur deux axes, Facebook et un contenu publicitaire sur Smartphone. Les résultats des deux opérations ont été plus que concluants puisque les visiteurs de notre site internet sont passés des 5000 mensuels en moyenne à plus de 8000 (+60%) sur le mois de juin.

Concernant **Henoo** justement, le travail d'alimentation se poursuit avec 552 points (508 expériences et 44 anecdotes) contre 400 l'année dernière.

L'activité sur le numérique a quant à elle été marquée par la finalisation du **site internet** et l'alimentation des comptes **Facebook et Instagram**.

Comme chaque année, la MDT a effectué un **lancement de saison**. Il s'est déroulé le 13 avril à la Maison de la Mirabelle et a réuni une trentaine d'acteurs du territoire dont Madame la sous-préfète.

Des **assises du tourisme** se sont déroulées à Azerailles le 23 septembre. Le but de cette journée était de définir dans un esprit de concertation ce que sera le tourisme demain sur le territoire. Rassemblant acteurs et élus, des interventions et des ateliers ont permis de mieux comprendre les enjeux de cette thématique afin de mieux appréhender les changements à venir.

Le travail de partenariat avec les acteurs touristiques du Grand Est s'est poursuivi, avec l'**ARTGE**, avec **Meurthe et Moselle Tourisme** sur différents volets dont notamment le label accueil-vélo et Elloha. Un partenariat a également été réalisé avec le Département sur le volet **Tourisme Solidaire** dans le secteur de la CCVP. Des liens étroits ont été également gardés avec **Nancy Tourisme, Vosges Portes d'Alsace** sur le dossier du **Pays des Lacs** et avec l'**OT de Sarrebourg** pour un accueil hebdomadaire des nouveaux arrivants à **Center Parcs** entre Mai et Septembre.

Des visites ont également été menées chez des porteurs de projets avec le PETR sur les financements **LEADER**, mais également avec **Gîtes de France** et **Clévacances**.

Le partenariat avec **RCM** a été renouvelé avec toujours deux passages hebdomadaires et des décrochages à la rencontre des acteurs du territoire. Avec le nouveau matériel qui équipe la radio, ces derniers ont pu se faire dans des endroits insolites, notamment en pleine nature.

Celui avec **France Bleu Sud Lorraine** a encore progressé pour arriver à un décrochage par semaine sur le dernier trimestre.

Orientations 2024

Mobiliers et équipements des accueils de Baccarat et Lunéville :

En vue d'attirer davantage la clientèle, il devient nécessaire de rendre plus attrayants et fonctionnels nos deux lieux d'accueil permanents :

Afin d'être plus visible, de la **vitrophanie** placée sur les surfaces vitrées permettra une réponse à moindre coût et modifiable dans le futur si nécessaire. De plus, cette technique apporte moins de contrainte et plus de souplesse par rapport aux Monuments Historiques.

Un renouvellement du **meublé** d'accueil est également nécessaire. Celui présent à Baccarat, (aménagé en 2019) et recevant bon nombre de félicitations de la part du public, ne demande pas de grands changements hormis un remplacement du comptoir d'accueil qui a souffert des affres du temps.

Concernant l'accueil de Lunéville, l'ensemble comprenant deux postes doit être remplacé entièrement par du mobilier contemporain. Une banque, suffisamment large pour pouvoir jumeler borne d'accueil (adaptée PMR) et poste de travail permanent, sera placée plus en avant de la position actuelle, face à la porte. Une autre banque, uniquement consacrée au poste de travail et à l'accueil des demandes groupes sera au même emplacement qu'actuellement. Une délimitation plus prononcée pourra être envisagée en arrière du poste d'accueil pour pouvoir clairement délimiter les parties accueil/back office. Pour Lunéville, un travail sur l'éclairage sera également à entreprendre (LED plus puissantes).

Toujours concernant le mobilier, de nouveaux **présentoirs et des espaces spécifiques pour les enfants** sont à envisager.

Il est prévu également d'investir dans des **casques de réalité virtuelle**. Ceux-ci seront disponibles à la demande dans les accueils et permettront aux visiteurs de pouvoir découvrir les sites du Lunévillois. Le contenu impose donc des prises de vues à 360°.

Ces différents ajouts et/ou modifications doivent être entrepris avec en tête les impératifs du **label Tourisme et Handicaps**. Celui-ci prévoit (entre autres) un repère sur les surfaces vitrées, des boucles auditives ainsi que du mobilier et des informations adaptées.

Un programme d'animation ludique à l'attention des usagers est en réflexion qui pourra nécessiter quelques investissements.

Autres équipements à prévoir :

- Remplacement du téléviseur à Lunéville (en place depuis 2014, il commence à montrer des signes de faiblesses)
- Sacoches format A3 pour les 3 guides, permettant le transport par tout temps des supports de visites (feuilles A3 plastifiées).

Boutique :

Afin de poursuivre le travail entrepris au cours de l'année 2023, l'acquisition d'autres produits est nécessaire afin d'étoffer l'offre des boutiques (Lunéville, Baccarat, Saint-Sauveur).

A Lunéville, l'achat d'objets dérivés provenant d'un commerçant a été réalisé et permettra d'avoir des souvenirs estampillés Lunéville et Lorraine en général. Ces derniers pourront également être vendus dans d'autres accueils.

L'objectif est de continuer à travailler avec les producteurs locaux pour que la Maison du Tourisme soit la vitrine des savoir-faire du territoire.

Promotion et Communication :

Un travail de promotion sera poursuivi avec des opérations dans la lignée de celles réalisées l'année passée avec notamment :

- Création d'un visuel estival décliné ensuite en numérique et sous forme d'affiches (campagne affichage abris-bus).
- Création de sets de tables
- Travail sur le numérique avec Ebra-média (campagne Mobil Impact et Facebook Dynamique)
- Poursuite du travail sur Facebook, Instagram et Henoo
- Reparution d'une Newsletter mensuelle (public et pros)
- Mise en place d'une charte éditoriale
- Poursuite de l'opération de mise en image du territoire (photos, drones, vidéos)
- Mise en place d'un Eductour à destination des autocaristes du Grand Est (16 février)
- Comme chaque année, un lancement de saison sera effectué à l'issue du premier trimestre

Les assises du tourisme, engagées en 2023 et ayant été appréciées, étaient le début de la réflexion d'un projet touristique pour le territoire. Elles pourraient revenir sur un autre format, notamment au même moment que le lancement de saison.

Comme vu précédemment une réactualisation de la carte du territoire est également au programme.

Un travail sera également entrepris avec Henoo pour une édition du guide Patrimoine qui a rencontré précédemment un franc succès. Il est nécessaire néanmoins de repenser ce type de brochure et d'éventuellement s'orienter vers un format magazine. Ce dernier permet de balayer sous un format ludique, tous les aspects du tourisme sur le territoire alors que le Patrimoine ne met en valeur qu'un segment qui est déjà mis en avant via Henoo.

Formations

Les mouvements de personnel réalisés en 2023, nécessitent un plan de formation adapté pour les nouveaux venus. Notamment sur les outils principaux d'accueil (Avizi, Sitlor et Elloha et PSCI). Un travail conjoint avec l'ARTGE et la FROTSI doit donc avoir lieu pour combler ces besoins au plus vite.

En langues et pour pouvoir répondre aux demandes (groupes notamment), des formations doivent être également entreprises. Renforcement en Anglais pour Mr Marbache et Mme Zimol et un apprentissage du Japonais pour Mme Bach.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

1) Focus sur l'année 2023

- . Relance des actions du Contrat Local de Santé tout au long de l'année. Au 31 décembre 2023 :
 - 81 % des actions sont terminées ou en voie de l'être
 - 16 % des actions en cours ou partiellement terminées
 - 3 % des actions à relancer

Le Contrat Local de Santé (CLS), initialement établi le 14 novembre 2019 pour une durée de 3 ans, a été prolongé par un avenant pour deux années supplémentaires, jusqu'au 19 novembre 2024. Il comprend actuellement 37 fiches d'actions. La phase d'évaluation et de rédaction du CLS2 a été enclenchée, avec la signature prévue à la fin de l'année 2024.

. Temps forts 2023 au niveau du CLS et du CLSM

1. Journée « Défendre les droits des personnes âgées ou en situation de handicap »

Cette journée de co-construction organisée à l'initiative du PETR, du GHEMM, de l'association JB Thiéry, de la croix rouge française, d'Age d'or du Département 54 et de la MHB au salon des Halles le 14 juin 2023 avait pour objectif d'échanger et de réfléchir sur la gestion des paradoxes en établissements.

2. Promotion de la cabine de téléconsultation de Baccarat

La cabine de téléconsultations est opérationnelle. Une campagne de communication avec plusieurs portes ouvertes, distributions de flyers, insertion d'articles dans les bulletins municipaux des communes, installation d'une nouvelle signalétique...) est organisée.

Une étude sur les différentes possibilités de télémédecine a été réalisée pour envisager l'avenir de la cabine.

3. Semaines d'Information en Santé Mentale

Organisée du 11 au 20 octobre 2023 sur le thème : « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit », la 34^{ème} édition des semaines d'informations a connu un réel succès. De nombreux ateliers de prévention se sont déroulés à Lunéville, à Badonviller, à Einville-au-Jard et à Baccarat touchant près de 300 personnes.

4. La consultation de souffrance au travail

Bilan du 15 mars 2021 au 30 juin 2023 (2 ans 3 mois et 15 jours) : 238 consultants ont été reçus avec en moyenne 5 consultations par personne, soit 168 femmes pour 70 hommes pour une moyenne d'âge de 48 ans.

90 % des consultants habitent le territoire et 49 % y travaillent.

36 % des consultants viennent du secteur médical et médico-social, 19 % de la fonction publique et 13 % du commerce de gros et de détail et 11 % d'activités spécialisées. Les autres secteurs sont moins représentés.

Les catégories socio-professionnelles sont toutes représentées (29% des consultants travaillent dans des professions intermédiaires, 23% sont des employés de commerce ou de service, 16% des ouvriers qualifiés ou des employés de service et 14% des cadres. La part des ouvriers non qualifiés est très faible).

157 dossiers clôturés : 41 en 2021 - 86 en 2022 - 30 au 30 juin 2023.

2) Orientation 2024

1. La Grande concertation

Pour la rédaction du CLS2, plusieurs démarches participatives sont prévues : une boîte à idées en ligne, 4 réunions publiques, dans chaque communauté de communes, et des discussions avec les associations et les professionnels de santé. Ces initiatives visent à recueillir les souhaits des habitants et à élaborer des actions répondant à leurs attentes, selon le diagnostic.

2. Formations Premiers Secours en Santé Mentale

La formation Premiers Secours en Santé Mentale permet à tous les publics souhaitant se former de mieux connaître les bases concernant les gestes à adopter et de mieux comprendre les pathologies mentales. Deux sessions (de 10 à 12 personnes) ont été prises en charge financièrement par le Pays en 2021. Une nouvelle session de formation prise en charge, en partie, financièrement par le Pays de 2 jours est envisagée car une demande est recensée auprès des partenaires (CIDFF et autres). Coût de 150€/jour/personne.

3. La télémédecine au service de tous

L'expérimentation de la cabine de télémédecine sur le bassin de vie de Baccarat est peu concluante. D'autres territoires de déserts médicaux sont invités à découvrir le dispositif. Des réunions seront proposées pour faire découvrir ce dispositif innovant. La relocalisation de la cabine est programmée dans l'année. Un plan de communication pour accompagner le déploiement de la télécabine sera financée par l'enveloppe du CNR.

4. Pilotage du projet « combinaisons innovantes »

L'un des principaux axes de travail sera d'identifier les besoins de dispositifs de combinaisons innovantes de télémédecine des professionnels de santé de nos territoires. Le travail sous forme de groupe de travail permettra de déployer des solutions adaptées et d'aider financièrement leur lancement en lien avec la société PULSY chargée par l'Agence Régionale de Santé de proposer des solutions numériques pour garantir un accès aux soins pour tous dans les zones sous-dotées en médecins.

5. Journée de santé 2024

Dans le cadre de la fiche d'action "cycle de conférences en santé" du CLS, une manifestation annuelle « Rencontre santé » sur la thématique identifiée de manière collégiale est organisée chaque année depuis la période post-COVID. Elle vise à informer et former à la fois les professionnels et le grand public. Lors de cette journée, plusieurs aspects de la thématique retenue seront abordés. La manifestation aura lieu en septembre 2024, en présence des partenaires.

6. Semaine d'Information en Santé Mentale

La semaine de la santé mentale – qui fait l'objet d'une fiche d'action - a pour thème en 2024 "En mouvement pour ma santé mentale". Cette manifestation se déroulera du 7 au 20 octobre. Tous les partenaires sont impliqués pour sensibiliser une fois de plus le grand public aux troubles psychiques.

7. Action Alimentation secteur Bénaménil et Cirey-sur-Vezouze

La coordinatrice de la ruralité pour les secteurs de Bénaménil et Cirey-sur-Vezouze sollicite un accompagnement pour la mise en place d'initiatives liées à l'alimentation à l'intention des élèves du primaire et du collège dans sa zone. L'action "Nourris ta Vie !" ou une adaptation de celle-ci lui sera proposée en 2024. Un programme spécifique et adapté sera élaboré en collaboration avec cet intervenant et fera l'objet d'une fiche d'action dédiée.

8. « Prescri'Mouv – Activité Physique Adaptée »

Le groupe de travail avec l'ensemble des professionnels du Lunévillois (La Petite Piscine, Vitalun'Sport, Apas d'Limit, les éducateurs sportifs de la ville...) et des partenaires envisage une plaquette à destination des professionnels (clubs labellisés ou en devenir) et du public pour les informer sur les différents moyens de faire de l'activité physique adaptée. Il faut au préalable recruter un étudiant pour recenser les clubs existants et à labelliser sur l'ensemble du territoire (3 ou 4 mois).

9. Communication CLS

Une identité visuelle doit être établie pour le CLS2. La création et l'impression d'un ou deux kakemonos, de pochettes et des documents de signatures seront réalisées au cours de l'année.

SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE POUR LES COLLECTIVITES

Contexte

Il s'agit d'apporter une réponse personnalisée aux sollicitations des élus locaux pour un conseil technique et/ou un accompagnement stratégique et opérationnel des projets liés au patrimoine et à l'énergie. La finalité est la construction d'une approche globale de l'énergie et une réduction sensible des consommations énergétiques.

En 2023, avec la fin de la subvention au démarrage de l'ADEME et de la région d'une part, et l'intégration au programme ACTEE CHENE porté par la FNCCR d'autre part, le Conseiller en Energie Partagé change d'intitulé et devient officiellement Econome de Flux (EF). Pour les collectivités du PETR, ce changement apporte des possibilités de financement d'études pour des projets de rénovation de bâtiments, mais le service reste identique, avec deux niveaux de réponse et d'engagement en fonction du positionnement choisi par chaque collectivité.

Financement du service

L'ADEME et la Région Grand Est n'interviennent plus dans le financement du service, après 3 années de subvention sur la période 2020-2023. Dans la pratique, ces deux institutions restent des partenaires pour aider les collectivités locales à réaliser des projets de transition énergétique suivant le cadre du SRADDET.

La candidature portée par le Pays du Lunévillois au programme **ACTEE CHENE** en juillet 2023 a été retenue. A ce titre, le poste du chargé de mission CEP devenu Econome de Flux sera financé à hauteur de 40% du salaire brut chargé, sur les 36 mois du CDD courant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026.

Le **SDE-54** soutient le fonctionnement du service en tant qu'il contribue à la limitation des consommations énergétiques (cf. délibération 2020-01). La convention prévoit, en plus d'une contribution relative à certains actes techniques ou administratifs, une part forfaitaire basée sur le cumul de la population municipale des communes de moins de 10 000 habitants du périmètre géographique.

L'**adhésion au service** Sur la période CEP, pour les adhérents 2020-2023, la cotisation était calculée sur la base de 1€/habitant/an. Dans le cadre de la réflexion sur l'équilibre budgétaire du service, il est envisagé que les futurs adhérents paient une part forfaitaire de 250€ en plus de la part proportionnelle à la population à hauteur de 1 euro par habitant et par an.

Bilan 2023

- **Adhésion d'une nouvelle commune** et poursuite de l'accompagnement des 26 collectivités déjà adhérentes
- **Thermographie** : 4 communes adhérentes ont souhaité une inspection à la caméra thermique
- **Courbes de charge** : des démarches ont été entreprises avec et pour chaque commune adhérente au service pour qu'elle ait accès aux courbes de charge électrique
- **Mise en place du nouveau logiciel de suivi des consommations**
- **Bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre** : sur l'ensemble des communes accompagnées, on est sur une tendance à la baisse sur la période 2021-2023 ; par rapport à 2019, les consommations ont été réduites de 7% et les émissions d'équivalent-CO2 de 18%
- **Rénovations lourdes BBC** : trois communes adhérentes ont recruté une équipe de maîtrise d'œuvre pour des projets de rénovation ambitieux qui devraient aboutir en 2024 ou 2025
- **Rénovations partielles** : plusieurs communes ont commandé des travaux plus modestes ; d'autres ont réalisé des travaux d'amélioration en régie
- **Construction passive** : une commune adhérente a engagé une équipe experte pour un nouveau bâtiment exemplaire aux standards PassiveHouse, en matériaux biosourcés, attendu en 2025
- **Bois-énergie** : une chaufferie collective aux granulés a été inaugurée en octobre et une étude de faisabilité a été rendue dans une autre commune pour une chaufferie collective à plaquettes
- **13 collectivités non-adhérentes rencontrées sur place**, avec un retour par courriel par la suite

- **12 autres communes renseignées par téléphone et/ou par e-mail** pour un conseil de premier niveau (personnes-ressources, financements...)
- **ACTEE SEQUOIA** : plus de 160 000€ d'aides sont attendus pour les 10 communes du Lunévillois ayant sollicité ce programme sur la période 2021-2023 (versement des aides au premier semestre 2024)
- **ACTEE CHENE** : a déjà été validé l'accès à près de 66 000€ d'aides sur les études énergétiques et 8 000€ sur les frais de maîtrise d'œuvre ; si toutes les rénovations envisagées au moment de la candidature étaient réalisées, elles pourraient donner lieu à terme à plus de 400 000€ d'aides sur les frais de maîtrise d'œuvre
- **Veille et communication générique aux collectivités du territoire** : plusieurs mails ont été envoyés, portant sur les matériaux biosourcés, la réhabilitation du bâti ancien, l'hydroélectricité, l'autoconsommation...
- **Mise en réseau** : les bureaux d'étude et agences d'architecture du territoire ont été contactées et un des architectes a été rencontré afin de faire connaître les actions du PETR pour les collectivités et les ambitions du service ; le chargé de mission CEP-EF a noué ou enrichi les liens avec des partenaires (Envirobot Grand Est, Multipôle Nancy Sud Lorraine, Dorémi, Build & Connect...)
- **Communication externe** : organisation d'un évènement « panorama des ENR » en juin à Moncel-lès-Lunéville, intervention sur les pompes à chaleur lors de la Semaine du Développement Durable CCVP à Badonviller en septembre, participation au colloque Lorr'Up DevEco Durable à Lunéville en octobre, intervention lors d'une journée technique CEREMA sur le DEET à Metz et émission sur RCM en novembre

Perspectives 2024

- Le CEP va continuer à dérouler la méthodologie du service afin d'arriver à des **plans d'action d'économies d'énergie** et à des actions concrètes entraînant une baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans chacune des communes accompagnées
- Les adhérents en fin de convention vont être sollicités au fur et à mesure pour un avenant permettant de prolonger l'accompagnement
- En fonction des **réadhésions** et donc des disponibilités du conseiller en énergie, il est imaginé de pouvoir intégrer de **nouveaux adhérents** en 2024, en visant un nombre de collectivités à accompagner compris entre 25 et 30
- En début d'année, il conviendra de boucler le programme **ACTEE SEQUOIA 2** porté par la FNCCR afin d'assurer que les aides prévues reviennent bien aux communes participantes
- Cette année sera également le démarrage effectif de **ACTEE CHENE**, avec les premières prestations d'architectes et de bureaux d'études dès janvier ou février, soutenues financièrement au fil de l'eau cette fois
- Les **actions d'animation** vont se poursuivre : webinaires, visites de chantiers ou de réalisations, diffusion d'informations aux adhérents...
- Une **démarche collective sur les combles va être proposée** aux collectivités locales du Pays du Lunévillois, avec l'objectif d'un appel d'offres pour un ensemble de combles perdus à isoler dans des bâtiments des maitres d'ouvrage publics souhaitant participer à cette opération groupée

PLATE FORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Contexte

La plateforme territoriale de rénovation énergétique vise d'une part à proposer un accompagnement renforcé auprès des particuliers dans le parcours de rénovation énergétique de leurs logements et d'autre part à structurer une filière professionnelle locale en capacité de répondre aux enjeux de rénovation énergétique d'un niveau de performance BBC. Les moyens d'ingénierie mutualisés entre le PETR et les communautés de communes assurent la coordination et l'animation de la plateforme pour assurer sa promotion, assurer son bon fonctionnement, mobiliser les acteurs locaux et évaluer son impact. L'accueil des particuliers est assuré dans chaque communauté de communes et permet de conserver le niveau de proximité recherché.

Les actions d'animation et de communication sont organisées en étroite partenariat avec les intercommunalités et les communes pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique et notamment repérer les situations de précarité.

La Région Grand Est a lancé en juin 2020 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) national SARE visant à financer et à amplifier l'accompagnement et le suivi aux différentes étapes des projets de rénovations performantes auprès des ménages individuels tout en élargissant la dynamisation territoriale et l'accompagnement à de nouvelles cibles : les copropriétés et le petit tertiaire privé. Cet AMI dure 3 années ; de janvier 2021 à décembre 2023. Il a été prolongé en 2024.

Bilan 2023 :

- 1129 particuliers ont sollicité le service Plateforme ce qui marque une baisse comparé autres années. En cause probablement le passage par d'autres canaux (sollicitation directe des ménages vers les entreprises, démarchage important à domicile constaté sur le Pays), tout comme l'arrêt du bouche-à-oreille et communication sur les aides massives à la rénovation issues du DART.
- + de 120 chantiers ont aboutis en 2023 ;
- Les chiffres de projets reportés, abandonnés ou sans nouvelles restent stables à 17 % ;
- 75 visites à domicile suivies d'un accompagnement renforcés par l'association LER ont eu lieux sur l'ensemble des intercommunalités avec la répartition suivante :



CC concernée	Objectif	Réalisé	Avancement
CCTLB	60	43	72%
CC3M	22	19	86%
CCVP	10	10	100%
CCPS	8	3	38%
Total/ Echelle Pays	100	75	75%

- 15 visites après-chantier ont été réalisées par LER.
- 1 visite supplémentaire a été réalisée par les techniciens Oktave et le particulier a décidé de poursuivre avec un accompagnement clé en main payant.
- Présence de la Plateforme au plus proche des particuliers :
 - Stand au salon de la Maison de Damelevières-Mars
 - Intervention Radio à RCM – Mars

- Le COTEC qui s'est réuni 4 fois, composé du chargé de mission du Pays, les 4-5 opérateurs de conseil et d'accompagnements-Oktave, LER, URBAM le CAL Soliha, les correspondants locaux dans les communautés de communes, a traité de sujets d'actualités et actions pour faciliter le parcours de rénovation.
- Le départ de Julien VIEILLE en juillet 2023 a laissé le poste vacant jusqu'à la fin de l'année 2023. LER a assuré en partie l'animation sur la fin de l'année au travers d'une convention spécifique.

Perspectives 2024

Communication

- La dynamique de sollicitation du service public s'étant probablement essoufflée, le Pays a réfléchi à une relance de la communication :
 - Refonte et impression du flyer distribué par les partenaires de la Plateforme et les collectivités
 - Articles dans l'Est Républicain pour présenter toutes les vertus du service à la rénovation et souligner le partenariat avec les professionnels.
 - Des publications sur IntraMuros ainsi que dans les journaux municipaux permettront de valoriser les actions sur le Pays du Lunévillois.

Le montant de cette reprise de ce document de communication (refonte graphique et impression), ainsi que pour l'ensemble de la communication : 1000 € TTC

Information et développement partenarial

- Dans le cadre de la convention avec LER quatre animations sont prévues (une par Communauté de communes) orientée pour le grand public.

Le montant pour ces quatre animations : 500 € TTC

- Le Pays souhaite lancer auprès des acteurs de l'immobilier, du monde bancaire, ainsi que des notaires, qui sont prescripteurs de la rénovation, 1 ou 2 petit déjeuner / apéro de l'habitat afin de présenter l'offre de service de la Plateforme qui peut bénéficier à leurs clients en logement individuel comme collectif. De même, c'est l'occasion de nouer des relations partenariales au même titre qu'avec les artisans et entreprises du bâtiment. Dans ce sens, une animation sera organisée en lien avec LER.
- Pour préparer la nouvelle orientation du programme qui succédera au SARE, une réunion d'information ainsi qu'un travail avec le petit tertiaire est prévu au courant de l'année 2024.
- La charte partenariale avec les professionnels Plateforme n'a pas évoluée depuis son lancement en 2017. Il convient de la mettre à jours notamment pour intégrer l'approche de conception bioclimatique, les particularités des matériaux biosourcés, du bâti ancien et la mise en avant de leurs savoir-faire et compétences. Cet aspect de compétences et savoir-faires que ce soit sur les volet technique, l'appui administratif et/ou financier sera recensé via un questionnaire en début d'année pour améliorer l'annuaire qui sera remis aux porteurs de projet et qui sert également aux opérateurs de conseil et d'accompagnement la Plateforme.
Grâce à ce recensement le Pays identifiera les corps d'états qui auraient besoin de formations et il ira solliciter de nouveaux professionnels pour qu'ils rejoignent l'annuaire.
- Afin de développer, en lien avec le CEP, l'offre des professionnels en groupement, qui peuvent intervenir ensemble sur des chantiers avec plusieurs lots, le Pays prévoit des interventions pour les sensibiliser et les aider à se monter

en groupement d'entreprise, à se coordonner et à connaître les points sensibles des jonctions qui doivent se faire lorsqu'il y a plusieurs corps d'état qui travaillent (étanchéité à l'air, raccords d'isolations de murs et de toiture...).

Le montant pour les événements et interventions autour de la charte partenariale avec les professionnels : 1 000 € TTC

- Le PETR souhaite être présent avec des partenaires du service à la rénovation (ADIL, opérateurs ANAH) au salon de l'habitat qui doit se tenir au printemps à Damelevières.

Le montant pour les 3 jours au Salon de la Maison à Damelevières : 300 € TTC

Changement 2024

- La candidature du programme qui succédera au SARE - qui se termine en décembre 2024 - sera à évaluer en fonction des détails qui seront connus en cours d'année.
- Rester attentif aux nouveaux textes réglementaires et informer les correspondants locaux, ainsi que la population, des différentes évolutions en matière de rénovation énergétique.

MOBILITÉ

CONTEXTE

Le PETR, devenu AOM le 1^{er} janvier 2018 perçoit le versement mobilité au taux de 0.6%. Il est rappelé que lors des discussions du transfert de la compétence, le comité de pôle a posé le principe de ne pas faire appel au budget principal dans le cadre de l'exercice de la compétence.

Tableau des recettes du versement transport devenu mobilité depuis la prise de compétence :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
				Crise sanitaire	Année de mise à niveau relance de l'URSSAF	Périmètre entier à partir du 1 ^{er} juillet
TOTAL	1 945 674,78 €	1 812 858 €	1 736 292,04 €	1 591 788,11 €	1 763 225,34 €	1 406 372,23 €

Lulu

Bilan 2023 et Perspectives 2024

Le service permet en moyenne 361 réservations par mois en 2023 pour lequel nous dénombrons 990 comptes actifs.

- Déploiement de stations Lulu sur les bourgs principaux du territoire du Pays du Lunévillois

Onze véhicules à Lunéville et Baccarat ainsi qu'à leurs alentours sont équipés d'un système d'accès « Clem Connect » via une application mobile.

Dans le cadre du projet de déploiement de nouvelles stations Lulu sur les bourgs principaux du territoire en 2024, il convient de prévoir l'installation de nouveaux systèmes en « Clem Connect ». Deux systèmes supplémentaires sont également préconisés en prévision du remplacement de boîtes à clefs hors d'usage.

Achat de 8 nouveaux systèmes Clem Connect : 11 520 € TTC

- Le Pays poursuit avec l'association d'insertion locale INES les prestations liées aux LULU :

Nettoyage intérieur /extérieur et entretien courant des 40 véhicules et des stations : 28 000 € TTC

- Évaluation de la prolongation du contrat avec Clem' :

Le contrat qui lie le Pays à l'opérateur arrivera à échéance fin décembre 2024. Un bilan de fonctionnement du service avec Clem' et les alternatives possibles seront étudiés pour continuer à fournir un service de qualité, le développer dans une vision partenariale au profit des habitants.

Rappelons que le Pays a la gestion et l'entretien du parc de véhicules en autopartage tandis que Clem a la gestion des réservations ainsi que du site Clem. Mobi et de l'application Lulu permettant d'effectuer les réservations et d'ouvrir/fermer les véhicules en « Clem Connect ».

Vélo

Bilan 2023 et perspectives 2024

- Schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays du Lunévillois :

En avril 2022, le pays a lancé avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé son schéma directeur qui a permis jusqu'à la fin de l'année de réaliser l'état des lieux des pratiques, de l'état des aménagements tout comme l'identification des axes stratégiques et lignes de désirs géographiques sur lesquelles développer la mobilité vélo. Ce fut l'occasion d'un travail conséquent de co-construction aux côtés des intercommunalités du Pays et limitrophes tout comme les services institutionnels (Département de Meurthe et Moselle, DDT 54, CEREMA).

L'automne 2023 a marqué la fin de la mission avec la réalisation du document récapitulatif des tracés, services, aménagements chiffrés et planifiés dans le temps.

- Comité consultatif spécifique vélo :

Le comité consultatif mobilité réuni le 27 novembre 2023 a conclu l'instauration d'un comité consultatif spécifique à la politique cyclable du vélo afin de travailler sur les projets détaillés suivants :

- Fonds de concours à l'attention des CC pour la création d'itinéraires cyclables :

Le montant total des investissements cyclables annoncé par le schéma directeur cyclable est de 30 millions d'euros sur 15 ans ce qui représente 2 millions d'euros par an.

Le Pays du Lunévillois souhaite apporter une aide financière aux communautés de communes réalisant des aménagements cyclables sur le territoire de l'ordre de 200 000 €TTC par an.

Enveloppe d'investissements prévue : 200 000 € TTC

- Acquisition d'abris-vélos sécurisés

Le Pays souhaite acquérir en 2024, dix abris-vélos sécurisés (fermés) à disposer sur les aires d'intermodalités : arrêts de bus, aires de covoiturage et autres nœuds stratégiques de la mobilité. Les emplacements s'appuieront sur les besoins, localisations issues des témoignages des membres du comité usager vélo ainsi que du comité consultatif spécifique.

Enveloppe d'investissements prévue : 120 000 € TTC
Subventions : Alvéole+ 40% / RGE 60% maximum

- Service de location de vélos

Pour développer l'usage du vélo, il est proposé de mettre en place un service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique.

Détail des équipements prévus :

- 10 vélos électrique
- 1 vélo cargo (transport d'enfants)
- 1 remorque

Enveloppe d'investissements prévue : 43 000 € TTC

- Mobilier détente sur itinéraire touristique cyclable

Également, sur l'un des axes des vélos route dont le Pays est gestionnaire, du mobilier détente (table de pique-nique, bancs...) permettant des haltes confortables pourra être prévu.

Enveloppe d'investissements prévue : 30 000 € TTC

Covoiturage / Autostop / Mobilités solidaires

Le PETR a conventionné en 2021 avec la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Mobicoop-RezoPouce, pour la mise en place d'un service d'autostop/covoiturage et est décliné en plusieurs volets :

À ce jour, on enregistre 53 inscrits sur la plateforme Mobicoop (service RezoPouce ou RezoCovoit).

Bilan 2023 et perspectives 2024 :

- Service d'autostop organisé et de covoiturage du quotidien RézoPouce

Fin décembre 2022 et janvier 2023, les points de rencontre ont été posés à 80% en interne par l'agent technique (accompagné d'un stagiaire).

Le service a démarré en juillet 2023 avec une inauguration à Gerbeviller. Des actions de communication ont été organisées tout au long du second semestre 2023, auprès du grand public, lors des marchés et des événements clés du territoire (fête du pâté lorrain à Baccarat, déballage d'automne à Fontenoy-la-Joute, forum des assos de Lunéville, ...) et la présentation du service aux élus lors des conférences des maires organisées par chaque communauté de communes.

En 2024, les actions de communication se poursuivent avec notamment :

- Une campagne radiophonique sur 5 ondes différentes de janvier à fin février (Nostalgie, NRJ, Magnum, France Bleu et RCM) (cf paragraphe sur les animations)
- La distribution d'affiches RezoPouce aux établissements accueillant du public (médiathèques, MJC, centres de soins, ...)
- Campagne d'incitation au covoiturage domicile-travail

La campagne d'incitation financière, définie par délibération le 06 juillet 2022, indemniser les conducteurs effectuant leurs trajets domicile-travail en covoiturage via la plateforme RezoCovoit (Mobicoop). Cette campagne démarrera au cours du premier trimestre 2024 pour une durée de 6 mois.

[Un budget de 10 000 € HT est prévu pour cette campagne.](#)

- Expérimentation d'un service de mobilité solidaire sur le territoire de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont :

Ce service s'adresse aux personnes en situation de fragilité et s'appuie sur l'organisation d'un réseau de personnes bénévoles, sollicités pour le transport des personnes fragiles. L'expérimentation vise à constituer un réseau de bénévoles et à définir les règles d'éligibilité du service. En parallèle, il conviendra d'expérimenter les règles de participation de la collectivité à l'indemnisation des bénévoles avec le concours du Conseil départemental qui interviendra dans le cadre de ses compétences.

Aires de covoiturage

Perspectives 2024

Les visites sur terrains ont permis d'identifier des sites informels :

- En sortie de Blamont en sortie de la voie express
- Thiaville à proximité de la mairie

Pose de panneaux sur place et d'indication depuis la route.

Par ailleurs, en fonction des besoins, l'amélioration des aires de covoiturage pourra être envisagée. De même, la réflexion d'extension de l'aire de Chaufontaine pourra être entamée.

Bornes de recharge électriques

Bilan 2023 et perspectives 2024

L'ensemble des communes du PETR ont délibéré pour confier à leurs CC la compétence IRVE. Les CC auront à se positionner pour la délégation des bornes dans les semaines à venir.

A son échelle, le Pays est propriétaire de 10 bornes de recharge, réparties sur les diverses CC. Depuis l'automne 2021, le Pays a intégré le groupement de commande d'électricité porté par la Métropole du Grand Nancy.

L'augmentation des coûts de l'électricité a nécessité une évolution de la tarification des recharges pour les véhicules. À compter du 01/07/2023, la base de tarification a évolué pour passer d'un temps de charge au nombre de kWh consommé et une facturation du temps de stationnement au-delà de 4h.

Le nouveau marché du groupement de commande des bornes, coordonné par le SDE54, qui a pris effet au 01/01/2023 a entraîné le changement d'opérateur pour la supervision qui est dorénavant CITEOS. Une étude réalisée en 2023 a également permis de retenir l'opérateur de charge Electromaps.

Le changement de mode de facturation a entraîné en 2023 l'équipement des bornes du Pays du Lunévillois en compteurs officiels (MID). Un travail en partenariat avec la CCTLB a été également mené pour le passage du nouvel opérateur de gestion des bornes (mise à jour des écrans et pose de compteurs par CAHORS).

Perspectives 2024

Les stations de recharge rentrent dans leur quatrième année de fonctionnement et un certain nombre de composants électroniques vont être à remplacer (pare-foudre).

[Achat du matériel spécifique aux remplacements de matériel électrique : 7000 € HT](#)

Une campagne de recherche des réseaux de télécommunication pour permettre aux bornes de capter les signaux d'identification sera envisagée afin d'assurer un accès optimal à toute personne souhaitant se connecter sur les bornes.

Transport à la demande

Bilan 2023 et perspectives 2024

Depuis le 2 mai 2023, un nouveau service de transport a été mis en place sous la dénomination **LunéTad**. Le zonage a été redéfini et les conditions d'accès au service ont été harmonisées. Ce service s'appuie sur la mise en place de lignes « régulières » à la demande par zone et la conservation de certaines lignes « marché » ou lignes médicales en complément.

- Réfection des arrêts

Les premiers arrêts du service de transport à la demande ont été réalisés entre 2011 et 2012. Leur état et la mise en œuvre du LunéTad nécessite une réfection totale de ces arrêts (mats, têtes de poteaux et vitrines).

Un diagnostic de l'état des arrêts a permis de préciser les besoins en termes de réfection :

[Un budget de 25 000 € HT est prévu pour cette campagne](#)

Transport urbain Lunéo

Bilan 2023

- Le transport urbain a permis à 86 838 usagers de se déplacer soit + 6% par rapport à 2022.
- Une évolution des modalités d'achat du ticket unitaire réduit à eu lieu à compter du 13/11/2023, à savoir que ce titre n'est plus commercialisé à bord des bus. Cela a eu pour conséquence de vendre plus de ticket unitaire normal (+250%).
- Actions de communication : La rentrée du transport public, chasse aux trésors, Halloween collecte de jouets de Noël au profit du Secours Populaire qui ont permis une meilleure activité des sites internet Lunéo et Pysae.

Perspectives 2024

- La Délégation de Services Publics du transport urbain prend fin en juin 2025. Il convient d'engager dès ce début d'année 2024, la réflexion de la nouvelle DSP avec notamment un travail d'analyse du fonctionnement actuel et de concertation avec les usagers avant d'être dans la partie plus formalisée de la DSP en 2ème partie d'année.

Pôle d'échanges multimodaux

Bilan 2023

Blainville / Damelevières

La phase AVP a été finalisée en milieu d'année et à donner suite au lancement du marché de travaux.

Les entreprises ont toutes été recrutées en décembre 2023 pour un coût total de 434 253,38 € HT alors que l'estimatif des maîtres d'œuvre était à 444 060 € HT.

Igney/Avricourt

Le diagnostic et l'esquisse ont été finalisés par les bureaux d'études et validés.

Perspectives 2024

Blainville / Damelevières

Le démarrage des travaux est prévu pour février 2024 avec une durée estimée de 6 mois.

Igney/Avricourt

Le lancement de la phase AVP va démarrer en début d'année avec des négociations à prévoir avec la SNCF pour l'accès aux voies et l'aménagement.

Animation / Communication

Bilan 2023

Communication globale

- Création d'une brochure mobilité « Le guide de la mobilité du Pays du Lunévillois » distribuée à l'ensemble des foyers du territoire (40 000 exemplaires) fin décembre 2023.
- « Tournée mobilité » de juin à juillet : 9 dates, 60 personnes rencontrées, 50 structures différentes mobilisées

Autopartage Électrique Lulu

- Mise à jour flochage borne et vidéos explicatives sur site internet lulu autopartage : Avec les retours terrain et le déploiement des systèmes « Clem Connect » le flochage des bornes, les vidéos explicatives d'utilisation du service et des véhicules vont être revues.
- Réalisation d'une vidéo promotionnelle du service

Transport à la Demande

- Création d'une brochure spécifique au service LunéTad distribuée à l'ensemble des foyers du territoire (40 000 exemplaires) en juin 2023

Perspectives 2024

- Création d'un spot vidéo « LunéTad » ou « Mobilité » dynamique entre 20 et 30 secondes pour présentation de l'offre à destination des habitants et acteurs du territoire

Réalisation du spot vidéo : 2500 € HT

Accompagnement à la mise en place de la campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux -création de compte, définition cible/audience, objectif, messages, ... : 1500 € HT

- Campagne papier « Est Républicain » Teasing + 4 pages dimanche – 8 000€
- Campagne réseaux sociaux (Facebook / Instagram) + site internet | 600€
- Renouvellement Participation à l'édition 2024 du défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » :

Le Pays du Lunévillois a participé les quatre dernières années au défi « J'y vais » et plus particulièrement à sa déclinaison « Au boulot, j'y vais autrement ! » organisé sur la Région Grand Est. En 2023, 8 équipes se sont constituées pour un total

de 41 participants. Pour le Pays du Lunévillois, ce défi constitue une opportunité de prise de contact avec les employeurs du territoire et notamment ceux concernés par le versement mobilité.

Montant pour la participation à l'édition 2024 du défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » :

Adhésion : 1 000 € TTC

Dépenses annexes (impression flyers, affiches,...) : 1000 € TTC

Investissements 2024

- Achat d'un barnum + 3 cloisons + lestage : 800 € TTC
- Réalisation d'une bâche imprimée mobilité (fond barnum) : 500 € TTC
- Réalisation et pose d'un panneau d'information de l'agence de Mobilité sur l'extérieur de l'aire de covoiturage de Chaufontaine : 1000 € TTC
- Ordinateur laptop pour présentation des supports lors des réunions d'informations : 1000 € TTC

• Plan De Mobilité (PDM)

Perspectives 2024

Apport du Pays du Lunévillois à la mise en place de Plans De Mobilité : Le Pays du Lunévillois en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilités souhaite contribuer à réduire l'impact de la voiture individuelle et à privilégier les solutions de mobilités douces ainsi que de transports à la demande pour les trajets du quotidien.

Début janvier, le Pays du Lunévillois s'est rendu sur la plateforme logistique de Carrefour Supply Chain situé à l'actipôle de Mondon. Ce rdv a permis d'identifier plus précisément les besoins en mobilité des salariés de cette entreprise (horaires de nuit notamment) et les conditions d'accès du pôle.

Le Pays du Lunévillois va se rapprocher de l'agence de développement SCALEN qui accompagne les relations inter-entreprises du technopôle de Nancy-Brabois, avec notamment la mise en place d'une application de covoiturage, afin d'étudier une solution similaire sur l'Actipôle de Mondon.

Etude Zone à Faible Emissions

Objectif de l'étude

Créer une réflexion croisée entre acquisition des véhicules, maintenance et approvisionnement énergétique intégrant l'ensemble des acteurs de la mobilité. Cette réflexion permettra d'identifier le potentiel de mutation des flottes de véhicules en véhicules à faibles émissions. Le PETR travaille avec le bureau d'étude Noocarb afin de trouver le scénario le plus vertueux en termes d'économie, d'écologie avec une réponse technique adaptée. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions » de la Région Grand Est, et sera considérée par la Région comme un prérequis à l'obtention d'aides à la conversion des poids lourds destinées aux entreprises du territoire.

Méthodologie

Les trois principaux objectifs sont : l'acculturation de la mobilité faible émission, l'établissement d'un état des lieux territorial énergie et mobilité (flottes publiques et privées) et la proposition d'une feuille de route opérationnelle pour la réalisation de l'évolution du parc. Ces lignes directrices seront suivies :

- En organisant des événements à destination des acteurs du territoire pour augmenter le niveau d'acculturation, tout en prenant en compte les projets déjà menés précédemment,

- En identifiant et définissant les écosystèmes territoriaux qui formeront l'état des lieux territorial,
- En proposant des scénarios qui préfigureront l'évolution du parc et en consolidant le scénario retenu.

Ces derniers seront construits en prenant en compte la croissance des véhicules à faibles émissions, le maillage de stations d'avitaillement, la chaîne de valeur entre acteurs (et leurs synergies) ainsi que le plan d'actions de communication et d'accompagnement.

Évènements à venir

- COPIL de lancement le 15/02/24
- COTECH jeudi 22/02/24 de 10h à 12h en visio
- COPIL Phase 1 & Journée d'acculturation : mercredi 13/03/24
- Atelier 1 à destination des transporteurs : mercredi 03/04/24 de 9h à 12h
- Atelier 2 : mercredi 24/04/24 de 9h à 12h
- Atelier 3 : mercredi 29/05/24 de 9h à 12h

Divers

- Acquisition d'un support trottinette 10 places sur le parking de la CCTLB (pour employés et visiteurs du site): 800 € HT
- Achat d'un véhicule bas carbone
- Achat d'un abri vélo pour le parking PETR

EMPRUNT

Dans le cadre du financement des travaux d'aménagement relatifs aux gares, deux prêts ont été contractés pour un montant total de 265 000 euros.

Le premier réalisé auprès de la Caisse d'Epargne assure le financement de la gare de Bayon-Virecourt :

- Montant emprunté : **140 000,00 €**
- Date du prêt : 05/11/2018
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux fixe : 1.19%
- Annuité : 14 870,32

Date d'échéance	Capital de départ	Amortissement	Intérêts	Capital restant dû
05/02/2024	72 078.73	3 503.15	214.43	68 575.58
05/05/2024	68 575.58	3 513.57	204.01	65 062.01
05/08/2024	65 062.01	3 524.02	193.56	61 537.99
05/11/2024	61 537.99	3 534.50	183.08	58 003.49
Année 2024 :		14 075.24	795.08	

Le second effectué auprès du Crédit Mutuel concerne le financement des travaux de la gare de Baccarat :

- Montant emprunté : **125 000,00 €**
- Date du prêt : 04/07/2020
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux fixe : 0.94%
- Annuité : 13 111,36

Date d'échéance	Capital de départ	Amortissement	Intérêts	Capital restant dû
30/03/2024	82 578.56	3 083.78	194.06	79 494.78
30/06/2024	79 494.78	3 091.03	186.81	76 403.75
30/09/2024	76 403.75	3 098.29	179.55	73 305.46
30/12/2024	73 305.46	3 105.57	172.27	70 199.89
Année 2024 :		12 378.67	732.69	

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le PETR exerce pour le compte de ses membres la compétence Mobilité. C'est ainsi que les transferts réalisés ont permis l'exercice de cette compétence et que le PETR assume depuis cette date les droits et obligations du propriétaire notamment l'entretien et le renouvellement de biens mobiliers et immobiliers comme les abribus.

Dans le cadre de ces transferts, le PETR a donc repris pour son compte les remboursements d'emprunts liés au transport urbain qui avaient été contractés par la CCTLB.

Tableau des emprunts repris :

Organisme prêteur	n° contrat	Montant emprunté	Date du 1er remboursement	Taux (en %)	Durée (en années)	Etat
Caisse d'Epargne	7081745	26200	25/11/2008	4,85	25	Fin en 2032

Etat des emprunts pour 2023 :

Date d'échéance	Capital de départ	Amortissement	Intérêts	Capital restant dû
30/12/2024	9 432	1 048	457.45	8 384
Année 2024 :		1 048	509	

POLITIQUES RECONDUITES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS

Base de population DGF 2022 = 77 388 habitants

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT

Poursuite du partenariat avec Initiative en Pays Lunévillois (IPL) avec application de la convention triennale 2024-2025-2026. Proposition financière basée sur la reconduite de la subvention pratiquée sur la dernière convention.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Soutien au fonctionnement de la plateforme d'initiative IPL	19 347,00 €	Cotisation spécifique (0.25€ par habitant)

INSERTION, EMPLOI, SOLIDARITÉ

Poursuite du partenariat avec la Mission locale du Lunévillois et le CIDFF avec application des conventions triennales 2024-2025-2026. Les propositions ci-après sont basées sur la reconduite des subventions pratiquées sur la dernière convention.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Mission locale du Lunévillois	117 629,76 €	Cotisation spécifique (1.52 € par habitant)
Convention avec le CIDFF	25 000,00 €	Fonds de cotisations Pays (Soit 0.323 € / habitant)

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Le Conseil de développement représente au sein du PETR le secteur privé et la société civile. Il est associé aux travaux du PETR et siège avec une voix consultative au sein des instances de gouvernance du PETR.

Comme prévu dans la convention de partenariat avec le PETR, une partie de l'ingénierie du Pays peut être dédiée à l'animation des travaux du conseil de développement et une subvention annuelle est versée pour doter l'association des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs de l'année.

En 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023, le conseil de développement n'a pas jugé utile de solliciter le Pays pour le versement de la subvention. En effet, l'association n'a pas été en mesure de proposer une activité régulière par manque de temps de ses membres.

Convention avec le CDPL	3 500 €	Fonds de cotisations Pays
-------------------------	----------------	---------------------------